



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Éducateur sportif / Éducatrice sportive

Tennis, gymnastique, football, judo, boxe, roller, escalade ou multisports... L'éducateur sportif initie ou entraîne des publics variés (jeunes, adultes, seniors) dans une ou plusieurs disciplines en adaptant ses cours pour une bonne progression.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac ou équivalent**

Salaire débutant : **1867 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Indépendant, Statut salarié**

Synonymes : Coach sportif / sportive , Moniteur sportif / monitrice sportive

Secteurs professionnels : Enseignement, Fonction publique, Sport

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'aime organiser, gérer, Je veux être utile aux autres, Je veux m'occuper d'enfants, Le sport est ma passion



© Godfer/Stock.Adobe.com

Le métier

Enseigner une discipline sportive...

L'éducateur sportif anime, enseigne et entraîne sa ou ses disciplines de prédilection à différents publics tout en veillant à leur sécurité. Il observe et corrige les gestes et les postures, fournit les indications techniques pour que chacun progresse. Qu'il propose des séances récréatives ou des entraînements visant la performance, il s'adapte toujours aux caractéristiques de ses élèves (niveau sportif, âge, motivations...).

... à des publics variés

L'éducateur sportif peut enseigner à des groupes ou donner des cours individuels. Il peut s'adresser aux enfants, notamment en bases de loisirs, colonies ou centres de vacances, etc. aux adultes ou encore aux seniors. Dans tous les cas, il prépare ses cours à l'avance sous forme de cycle pour s'assurer que chacun progresse. Il adapte ses cours en fonction du groupe et du temps qu'il a notamment.

Encadrer et gérer

Dans les petits clubs sportifs ou associations, l'éducateur est souvent le seul salarié. Il est alors chargé d'encadrer les bénévoles qui travaillent avec lui. Il peut également être chargé d'autres tâches comme l'organisation de compétitions, la gestion des adhésions, la recherche de sponsors, la communication, etc.

Compétences requises

Au top de sa forme

L'éducateur sportif maintient son niveau technique dans sa (ses) discipline(s) par une pratique régulière et une bonne hygiène de vie. Il suit également l'évolution et l'actualité de son sport. Capable de résister au stress, il doit répondre de la sécurité des pratiquants, occasionnels ou réguliers. Sa responsabilité s'étend également aux équipements et aux installations qu'il utilise ou qui lui sont confiés.

À l'écoute de son public

Pédagogue, il sait trouver le mot juste, mettre en confiance, donner des conseils personnalisés, faire preuve d'écoute, de patience et d'autorité. À lui de créer une

ambiance conviviale ou propice à l'émulation. Son sens relationnel l'aide à s'adapter à des publics très variés : enfants et jeunes de tous âges, adultes, personnes âgées, publics en situation de handicap... Il peut également être amené à encadrer une équipe d'animateurs sportifs bénévoles.

Sentir les tendances et les promouvoir

Un éducateur sportif doit assurer la gestion et la promotion de son activité et de sa structure, surtout s'il exerce à son compte, dans le milieu fédéral ou associatif. Bon communicant, il sait accueillir le public. Et le fidéliser en proposant des prestations adaptées, voire innovantes. Dans tous les cas, il doit s'adapter à son public.

Où l'exercer ?

Associations et clubs

Au sein des secteurs associatif et privé (salles de sport, clubs sportifs, centres de vacances...), les emplois d'éducateurs sportifs sont souvent saisonniers ou à temps partiel. Les horaires s'adaptent à la disponibilité des pratiquants ou de la clientèle (pauses de mi-journée, soirées, week-ends, congés...). Certaines disciplines (ski, randonnée, voile...) se pratiquent surtout de façon saisonnière. En club, des déplacements sont à prévoir (compétitions, championnats, manifestations...).

Dans les communes

Recrutés sur concours, les Etaps (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) sont employés par une commune ou une collectivité. Ils travaillent avec les professeurs des écoles en matière d'éducation physique et sportive. Dans le cadre périscolaire et durant les congés, ils encadrent les stages d'animation sportive proposés par les communes qui les mettent parfois à la disposition de clubs locaux.

Plusieurs cordes à son arc

Pour compléter ses revenus, l'éducateur sportif peut cumuler plusieurs emplois, parfois sous différents statuts : salarié d'un ou plusieurs clubs, vacataire pour une collectivité, indépendant... Il peut également exercer une autre activité professionnelle comme le commerce du sport où ses connaissances sont appréciées.

Les études

Avec ou sans le bac

9 à 24 mois pour préparer le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou le DEJEPS perfectionnement sportif.

1 an pour préparer le CS encadrement secteur sportif

3 ans pour préparer une licence Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ou un DESJEPS.

Obtenir une carte professionnelle est par ailleurs nécessaire pour exercer cette profession réglementée. Pour cela, outre le diplôme, il faut faire preuve d'honorabilité (ne pas avoir été condamné pour crime ou délit).

bac ou équivalent

→ [BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de basket-ball](#)

→ [BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités du vélo](#)

→ [BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques et sportives de la forme](#)

→ [BPJEPS spécialité éducateur sportif mention multi-activités physiques ou sportives pour tous](#)

bac + 1

→ [CS encadrement secteur sportif option activités aquatiques et de la natation](#)

→ [CS encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous](#)

bac + 2

→ [DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention badminton](#)

→ [DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention basket-ball](#)

→ [DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention rugby à XV](#)

→ [DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention tennis](#)

→ [DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention voile](#)

bac + 3

→ [DESJEPS spécialité performance sportive mention aviron et disciplines associées](#)

→ [DESJEPS spécialité performance sportive mention tennis](#)

→ [Licence pro mention intervention sociale : développement social et médiation par le sport](#)

→ [Licence pro mention métiers de la forme](#)

Emploi et secteur

Les clubs en tête

Avec 16 millions de licenciés en club et 64 % des Français qui pratiquent une activité physique au moins une fois par semaine, les éducateurs ont des perspectives, surtout s'ils sont spécialisés dans l'un des sports préférés des Français : foot, tennis, équitation, judo, handball ou basketball. Les clubs recrutent plusieurs milliers d'animateurs et de moniteurs par an, souvent à temps partiel. Les clubs de vacances, le milieu hospitalier,

les maisons de retraite et les entreprises représentent des gisements d'emplois, à condition d'être mobile.

Être en règle

Pour exercer légalement une activité rémunérée, l'éducateur doit demander sa carte professionnelle, renouvelable tous les 5 ans, auprès de la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Par ailleurs, le diplôme et l'honorabilité (ne pas avoir été condamné pour tout crime ou certains délits) sont les deux autres conditions pour pouvoir exercer ce métier.

Prévoir une reconversion

En passant un DEJEPS ou DESJEPS, l'éducateur peut viser un poste d'entraîneur ou s'orienter vers l'encadrement ou la gestion de structure. Ce métier étant exigeant sur le plan physique, il peut aussi se reconvertir dans le commerce, le tourisme, l'organisation d'événements... Il peut également, sur concours, accéder à d'autres postes au sein des collectivités territoriales ou de l'État : directeur d'équipement sportif, professeur de sport, inspecteur de la Jeunesse et des Sports... Il peut aussi ouvrir sa salle.

Secteur

Enseignement

Sport

Salaire du débutant *

À partir de 1867 euros brut par mois, pour éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B, filière Sportive).

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

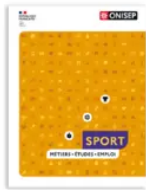
Pour aller plus loin

Sur le web

[Site du ministère chargé des Sports.](#) ↗



Librairie



PARCOURS

Sport

Paru le 23/09/2024

Broché • 12,00 €

PDF • 8,00 €



PARCOURS

Travailler auprès des enfants

Paru le 04/11/2023

Broché • 12,00 €

PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

[J'ai le sens du contact →](#)

[J'aime organiser, gérer →](#)

[Je veux être utile aux autres →](#)

[Je veux m'occuper d'enfants →](#)

[Le sport est ma passion →](#)

Autres métiers à découvrir

Éducateur sportif public en situation de handicap

Professeur de sport

Conseiller territorial des aps (activités physiques et sportives)

Agent de développement sportif

Directeur de golf